

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, LIPOVAC Anne-Sylvie, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Demande d'une subvention exceptionnelle par l'association des Organistes du secteur de Tinténiaac

Rapporteur : Mme Nathalie Delville, adjointe.

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association des Organistes du secteur de Tinténiaac pour l'organisation d'un concert orgue-clarinette, qui se tiendra en automne 2026, en l'église de Tinténiaac ;

Vu le plan de financement du concert et la demande de participation financière de l'association, sollicitant auprès de la commune une aide d'un montant de 478 € ;

Vu le budget communal 2026 ;

Vu la proposition de la commission Vie associative en date du 1er juillet 2026 d'attribuer une aide d'un montant de 200 € ;

Considérant l'intérêt du projet porté par ladite association et sa contribution à l'animation culturelle du territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Attribue** une aide de 200 euros à l'association des Organistes du secteur de Tinténiaac pour l'organisation d'un concert orgue-clarinette qui se tiendra en automne 2026, en l'église de Tinténiaac
- **Précise que** le versement de la subvention est conditionné à la réalisation de l'évènement
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération